

**M.R.C. MARIA-CHAPDELAINE**

**MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

**2011-01-10**

**PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2011**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 10 janvier 2011 à 19 h 30, sous la présidence de madame Évangéline Plourde, maire.

Sont présents : Mmes Liane Proulx, conseillère  
Francine Chiasson, conseillère  
MM. Michel Lavoie, conseiller  
Alain Laliberté, conseiller

Sont absents : MM. Robin Harvey, conseiller  
Renel Gagnon, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par la prière récitée par madame Évangéline Plourde, maire.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame le maire souhaite la bienvenue et le secrétaire-trésorier poursuit avec la lecture de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de la lecture des procès-verbaux
4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 6 décembre 2010 et des séances spéciales du 14 et du 21 décembre 2010
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de décembre 2010
  - 5.2 Rapport des revenus de décembre 2010
  - 5.3 Liste de comptes dus envers la Municipalité en date du 20 décembre 2010
  - 5.4 Taux d'intérêt pour l'année 2011
  - 5.5 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2011
  - 5.6 Acceptation de l'offre de financement pour un emprunt de 500 500 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunts n° 09-444 et 10-147
  - 5.7 Autorisation d'un emprunt par billet au montant de 500 500 \$ et d'émettre pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts n° 09-144 et 10-147

- 5.8 Remboursement règlement d'emprunt n° 10-147
- 5.9 Autorisation de paiement pour l'acquisition d'une partie du lot 31 appartenant à monsieur Raymond Mercier
- 6. **TRANSPORTS**
  - 6.1 Déneigement de la rue Auguste-Néron
- 7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment – Novembre et décembre 2010
  - 8.2 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – Congrès 2011
  - 8.3 CPTAQ – Demande de Ferme MARIC
  - 8.4 CPTAQ – Demande de monsieur Régis Néron
  - 8.5 MRC de Maria-Chapdelaine – Projet de règlement no 10-327 visant une modification du schéma d'aménagement
- 9. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1 Rapport de la bibliothèque municipale – Décembre 2010
  - 9.2 Association québécoise du loisir municipal – Cotisation 2011
  - 9.3 Carnaval d'Albanel – Autorisation d'un montant de 875 \$ pour un spectacle
  - 9.4 Journal Nouvelles Hebdo – Publicité « Spécial mariés 2011 »
  - 9.5 Association des sportifs – Versement de la troisième tranche de subvention pour le financement de l'achat d'une surfaceuse
  - 9.6 Association touristique régionale – Contribution 2011
- 10. **DONS ET SUBVENTIONS**
  - 10.1 Société d'Alzheimer de la Sagamie
  - 10.2 Fondation du Centre Maria-Chapdelaine
  - 10.3 Corps de cadets 1947 – Secteur Normandin
  - 10.4 Carrefour jeunesse-emploi comté Roberval
  - 10.5 Association des sportifs d'Albanel
  - 10.6 Festival de la Gourgane
- 11. **RÉSOLUTIONS**
  - 11.1 Municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire
  - 11.2 Projet collectif de gestion intégrée de l'eau du Bassin versant de la rivière du Dix
  - 11.3 Association des directeurs municipaux du Québec – Adhésion 2011
  - 11.4 Exploitation des ressources et utilisation du territoire non organisé de la MRC du Fjord du Saguenay/Développement et maintien des acquis sur le territoire/Demande au premier ministre du Québec
- 12. **FORMATIONS**
- 13. **INVITATIONS**
  - 13.1 Communauté forestière ILNU et Jeannoise – Bilan 2007 et perspectives 2011 de la forêt modèle du Lac Saint-Jean
  - 13.2 Le rendez-vous de l'énergie

#### **14. CORRESPONDANCES**

- 14.1** Commission scolaire du Pays-des-Bleuets – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014
- 14.2** Programme d'aide à l'entreprise – Demande de monsieur Sylvain Villeneuve
- 14.3** Programme d'aide à l'entreprise – Demande de la Coopérative d'Albanel
- 14.4** Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Confirmation d'un montant de 93 368,92 \$ en redevance pour l'élimination des matières résiduelles
- 14.5** Ville de Dolbeau-Mistassini – Rapport de novembre du service de sécurité incendie
- 14.6** Régie intermunicipale de sécurité incendie GÉANT – Procédure pour étude de plan
- 14.7** Monsieur Jean-Marc Aubut et madame Vicky Simard – Demande de lampe de rue sur la rue Tremblay
- 14.8** Saint-Vincent de Paul d'Albanel – Remerciements
- 14.9** Ministère des Transports du Québec – Accusé de réception de notre résolution n° 10-137

#### **15. INFORMATIONS**

- 15.1** MRC de Maria-Chapdelaine – Transmission des règlements n° 10-323, 10-324, 10-325, 10-326

#### **16. AUTRES SUJETS**

- 16.1** Lampe de rue – Première lampe du chemin des Eaux-vives
- 16.2** Publicité des commerces – Appels concernant les commerces manquants?

#### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**11-001**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

**11-002**

#### **3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 DÉCEMBRE ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 18 ET DU 20 DÉCEMBRE 2010**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance régulière du 6 décembre et des séances spéciales du 18 et du 20 décembre 2010;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Qu'il y ait exemption de lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 6 décembre et des séances spéciales du 18 et du 20 décembre 2010.

11-003

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 DÉCEMBRE ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 18 ET DU 20 DÉCEMBRE 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 6 décembre 2010 et des séances spéciales du 18 et du 20 décembre 2010 soient et sont acceptés tels que présentés aux membres du conseil municipal d'Albanel.

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES**

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de 198 759,23 \$, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

---

Réjean Hudon, directeur général

5. **ADMINISTRATION**

11-004

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la liste des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2010 soit et est approuvée, à savoir :

|                                   |                      |
|-----------------------------------|----------------------|
| Comptes à payer                   | 104 130,13 \$        |
| Comptes payés                     | 72 414,44 \$         |
| Salaires nets de décembre et REER | 22 214,66 \$         |
| <b>Total :</b>                    | <b>198 759.23 \$</b> |

Versement de 50 % du montant dû à Dallaire et St-Pierre soit, une somme de 30 000 \$.

5.2 **RAPPORT DES REVENUS DE DÉCEMBRE 2010**

Le rapport des revenus pour le mois de décembre 2010, d'un montant de 42 497 \$, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

**5.3 LISTE DES COMPTES DUS ENVERS LA MUNICIPALITÉ EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2010**

Le secrétaire-trésorier dépose devant ce conseil la liste des comptes dus à la Municipalité en date du 20 décembre 2010.

**11-005 5.4 TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Municipalité d'Albanel fixe à 14 % le taux d'intérêt sur les comptes dus envers la Municipalité pour 2011, soit le même que par les années passées.

**11-006 5.5 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2011**

ATTENDU QUE certaines dépenses de la municipalité sont des coûts fixes ou inévitables, qu'il est impossible de ne pas encourir;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAVOIE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil autorise le paiement des dépenses dites incompressibles pour l'année 2011 telles qu'énumérées dans la liste suivante :

**LISTE DES DÉPENSES PRÉAUTORISÉES POUR 2011**

|   |                        |
|---|------------------------|
| Quote-part MRC Maria-Chapdelaine                        | 320 817.00 \$          |
| Salaires élus   | 52 180.00 \$           |
| Salaires employés                                       | 357 516.00 \$          |
| Cotisations de l'employeur                              | 71 503.00 \$           |
| Timbres et poste  | 5 500.00 \$            |
| Téléphone   | 10 800.00 \$           |
| Contrat entretien photocopieur                          | 3 000.00 \$            |
| Services juridiques (contrat)                           | 3 000.00 \$            |
| Contrat conciergerie et ouverture des portes            | 6 600.00 \$            |
| Conciergerie Centre communautaire                       | 8 500.00 \$            |
| Quote-part services incendie                            | 189 239.00 \$          |
| Sûreté du Québec  | 101 304.00 \$          |
| Entretien passages à niveau                             | 12 000.00 \$           |
| 90 % contrat enlèvement de la neige                     | 94 200.00 \$           |
| Hydro-Québec (lampes de rue, aqueduc et égout)          | 87 000.00 \$           |
| Achat eau Parc-Pagé                                     | 6 700.00 \$            |
| Raccordement égout Dolbeau-Mistassini                   | 2 700.00 \$            |
| Cotisation CRSBP  | 9 230.00 \$            |
| Remboursement emprunt à long terme, capital et intérêts | 232 207.00 \$          |
| <b>Total</b>  | <b>1 573 996.00 \$</b> |

11-007

**5.6 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT POUR UN EMPRUNT DE 500 500 \$ PAR BILLET EN VERTU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS N° 09-144 ET 10-147**

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAVOIE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité d'Albanel accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt de 500 500 \$ par billet, en vertu des règlements d'emprunts numéro 09-144 et 10-147, au pair, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

|                   |               |                        |
|-------------------|---------------|------------------------|
| <b>43 100 \$</b>  | <b>3.51 %</b> | <b>18 janvier 2012</b> |
| <b>44 300 \$</b>  | <b>3.51 %</b> | <b>18 janvier 2013</b> |
| <b>45 900 \$</b>  | <b>3.51 %</b> | <b>18 janvier 2014</b> |
| <b>47 500 \$</b>  | <b>3.51 %</b> | <b>18 janvier 2015</b> |
| <b>319 700 \$</b> | <b>3.51 %</b> | <b>18 janvier 2016</b> |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

QUE madame Évangeline Plourde, maire, et monsieur Réjean Hudon, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à cet emprunt.

11-008

**5.7 AUTORISATION D'UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 500 500 \$ ET D'ÉMETTRE POUR UN TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS N°09-144 ET 10-147**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Albanel souhaite emprunter par billet un montant total de 500 500 \$ :

| <b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b> | <b>POUR UN MONTANT DE (\$)</b> |
|-------------------------|--------------------------------|
| 09-144                  | 300 500 \$                     |
| 10-147                  | 200 000 \$                     |

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunts en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAVOIE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet d'un montant de 500 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 09-144 et 10-147 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par madame Évangeline Plourde, maire, et monsieur Réjean Hudon, directeur général;

QUE les billets soient datés du 18 janvier 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

|             |                                    |
|-------------|------------------------------------|
| <b>2012</b> | <b>43 100 \$</b>                   |
| <b>2013</b> | <b>44 300 \$</b>                   |
| <b>2014</b> | <b>45 900 \$</b>                   |
| <b>2015</b> | <b>47 500 \$</b>                   |
| <b>2016</b> | <b>49 000 \$ (à payer en 2016)</b> |
| <b>2016</b> | <b>270 700 \$ (à renouveler)</b>   |

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité d'Albanel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 janvier 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 09-144 et 10-147, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**11-009**

**5.8 REMBOURSEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 10-147**

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAVOIE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Qu'advenant le cas où la Municipalité d'Albanel recevait des montants de subvention provenant de la taxe sur l'essence (TECQ) en regard avec le règlement d'emprunt n° 10-147 et que la Banque Royale le permet, la Municipalité effectuera des remboursements de capital anticipé sur ledit règlement d'emprunt.

11-010

**5.9 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 31 APPARTENANT À MONSIEUR RAYMOND MERCIER ET AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ**

ATTENDU QUE le 20 mai 2010 la Municipalité d'Albanel a signé une promesse d'achat pour acquérir un emplacement situé sur le lot 31 du Cinquième rang, au cadastre du canton Albanel, appartenant à monsieur Raymond Mercier;

ATTENDU QUE le prix fixé est de **22 000 \$** plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà versé une somme de **5 000 \$** lors de la signature de la promesse d'achat;

ATTENDU QU' une somme de **17 000 \$**, puisée à même le surplus accumulé, est disponible afin de finaliser la transaction;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise un montant de **17 000 \$** plus les taxes applicables sur le montant de **22 000 \$**, soit un montant total de **20 063.50 \$** pour finaliser l'achat d'une partie du lot 31 appartenant à monsieur Raymond Mercier;

QUE le conseil autorise madame Évangeline Plourde, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Albanel, tous les documents nécessaires à l'acquisition de cette partie de lot;

QU'un montant de **17 000 \$** soit prélevé à même notre surplus accumulé non affecté pour le paiement de ce lot.

**6. TRANSPORTS**

11-011

**6.1 DÉNEIGEMENT DE LA RUE AUGUSTE-NÉRON**

ATTENDU QUE la Municipalité d'albanel doit désormais entretenir la totalité de la rue Auguste-Néron;

ATTENDU QUE cette rue était déjà entretenue en partie au coût de 500 \$;

ATTENDU QU' il y a lieu d'ajouter dette section à notre contrat d'entretien des chemins d'hiver;

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel annule le montant de 500 \$ accordé pour l'entretien partiel de la rue Auguste-Néron et que la totalité de la rue soit ajouté à notre contrat d'entretien hivernal qui vient à échéance en avril 2012.

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

**8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT – NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2010**

Le secrétaire-trésorier fait la lecture des rapports de l'inspecteur en bâtiment pour les mois suivants :

**Novembre 2010.**

Un (1) permis de construction (autre) ..... 2 000 \$  
Sept (7) permis de rénovation..... 139 500 \$  
Un (1) permis de démolition  
Un (1) permis de transport de bâtiments  
Trois (3) recherches de certificats de localisation

**Décembre 2010**

Deux (2) permis de lotissement  
Deux (2) recherches pour certificat de localisation

**11-012**

**8.2 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – CONGRÈS 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSEON, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise un montant de 550 \$ plus les taxes pour l'inscription de monsieur Réal Bouchard au congrès de la COMBEQ qui se tiendra les 7,8 et 9 avril 2011;

QUE les frais de déplacement, d'hébergement et de repas lui soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**11-013**

**8.3 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE DE FERME MARIC**

IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSEON, CONSEILLÈRE,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appui la demande de la Ferme MARIC qui consiste en une demande de lotissement d'un terrain de 8 000 mètres carrés avec maison existante sur le terrain; situé sur le lot 40, Rang 7 à Albanel;

Que le conseil recommande également au propriétaire de respecter les dimensions minimales autorisées pour les usages résidentiels en zone agricole « A », tel que décrit à l'article 2.3.1.2.5.1 du règlement de lotissement de la municipalité d'Albanel, correspondant à une dimension de 135 mètres de largeur et de 60 mètres de profondeur.

11-014

**8.4 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE DE MONSIEUR RÉGIS NÉRON**

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appui la demande de monsieur Régis Néron qui consiste en une demande de lotissement d'un terrain de 6 000 mètres carrés sans maison existante, afin de construire une résidence qui sera située sur le lot 60-P, Rang 6 à Albanel.

11-015

**8.5 MRC DE MARIA-CHAPDELAINE – PROJET DE RÈGLEMENT N° 10-327 VISANT UNE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, la MRC de Maria-Chapdelaine envisage de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), lequel est entré en vigueur le 28 juin 2007;

ATTENDU QUE le projet de règlement n° 10-327 de la MRC a « pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que le document complémentaire afin de permettre la construction d'une minicentrale hydroélectrique sur la rivière Mistassini à la hauteur de la 11<sup>e</sup> chute »;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 53 de la LAU, la MRC doit tenir au moins une assemblée publique sur son territoire et sur tout territoire compris dans le sien, de tout organisme partenaire dont le conseil en fait la demande dans les 20 jours qui suivent la transmission faite conformément à l'article 49;

ATTENDU QUE la MRC a statué sur le fait qu'elle tiendrait deux (2) assemblées publiques de consultation, soit dans les municipalités de Girardville et de Notre-Dame-de-Lorette, compte tenu que ces dernières sont parties prenantes et impactées par le projet;

ATTENDU QU' il n'est pas de l'intention de la municipalité de requérir une assemblée publique sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel ne formulera pas de demande pour la tenue d'une assemblée publique de consultation sur son territoire en regard du projet de règlement n° 10-327 de la MRC de Maria-Chapdelaine.

**9. LOISIRS ET CULTURE**

**9.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Le directeur général fait lecture des statistiques du mois de décembre 2010 de la Bibliothèque municipale qui fait état de 620 abonnés et de 204 prêts de biens culturels.

**11-016 9.2 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL – COTISATION 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel renouvelle son adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal d'un montant de 327.83 \$ incluant les taxes.

**11-017 9.3 CARNAVAL D'ALBANEL – AUTORISATION D'UN VERSEMENT DE 875 \$ POUR UN SPECTACLE**

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAVOIE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel autorise un déboursé de 875 \$ pour couvrir les frais d'un spectacle qui aura lieu lors du Carnaval d'Albanel 2011.

**11-018 9.4 JOURNAL NOUVELLES HEBDO – PUBLICITÉ « SPÉCIAL MARIÉS 2011 »**

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSEON, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR MICHEL LAVOIE, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise un déboursé de 225 \$ plus taxes pour la publicité du Centre communautaire dans le cahier « Spécial Mariés 2011 » dans le journal Nouvelles Hebdo.

**11-019 9.5 ASSOCIATION DES SPORTIFS – VERSEMENT DE LA TROISIÈME TRANCHE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT D'UNE SURFACEUSE**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel, par la résolution 08-181, a accordé une subvention de 32 000 \$ à l'Association des sportifs pour les aider à financer l'achat d'une surfaceuse;

ATTENDU QUE cette subvention est échelonnée sur huit ans à raison de 4 000 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSEON, CONSEILLÈRE,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel verse la troisième tranche de la subvention accordée à l'Association des sportifs d'Albanel, soit un montant de 4 000 \$.

**11-020      9.6 ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE – CONTRIBUTION 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSEON, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel renouvelle son adhésion pour l'année 2011 à l'Association Touristique Régionale au montant 680,64 \$ taxes incluses.

**10. DONS ET SUBVENTIONS**

**11-021      10.1 SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER DE LA SAGAMIE**

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAVOIE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSEON, CONSEILLÈRE,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise un paiement de 100 \$ à la Société d'Alzheimer de la Sagamie afin d'obtenir le titre de membre à vie.

**11-022      10.2 FONDATION DU CENTRE MARIA-CHAPDELAINÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une dépense de 200 \$ à titre de subvention à la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine.

**11-023      10.3 CORPS DE CADETS 1497 – SECTEUR NORMANDIN**

IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSEON, CONSEILLÈRE,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une dépense de 100 \$ à titre de subvention au corps de Cadets du secteur Normandin.

11-024

**10.4 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DU COMTÉ ROBERVAL**

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSEON, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une dépense de 250 \$ à titre de subvention au Carrefour jeunesse-emploi du comté Roberval.

**10.5 ASSOCIATION DES SPORTIFS D'ALBANEL**

Ce point a été reporté.

11-025

**10.6 FESTIVAL DE LA GOURGANE**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSEON, CONSEILLÈRE,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une dépense de 260 \$ à titre de subvention au Festival de la Gourgane et se détaillant comme suit : 8 cartes à 20 \$ pour le souper et 100 \$ en subvention.

**11. RÉSOLUTIONS**

11-026

**11.1 MUNICIPALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES AU CŒUR DE L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé « Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales »;

ATTENDU QUE le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QU' à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

ATTENDU QU' à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée des MRC des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'inclure l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution;

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;

De demander au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;

De demander que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

De mobiliser l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

11-027

**11.2 PROJET COLLECTIF DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU DIX**

IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appui la proposition de projet de gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière du Dix proposé par le Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé (CBVRT).

11-028

**11.3 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – ADHÉSION 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le renouvellement de l'adhésion de monsieur Réjean Hudon pour l'année 2011 à l'ADMQ pour une somme de 585.13 \$ plus taxes.

11-029

**11.4 EXPLOITATION DES RESSOURCES ET UTILISATION DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY/DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN DES ACQUIS SUR LE TERRITOIRE – DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Albanel est interpellé par la MRC de Maria-Chapdelaine, laquelle l'a également été par l'une de ses homologues de la région, la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC de Maria-Chapdelaine et ceux de la municipalité d'Albanel partagent les motifs invoqués par les élus de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour lesquels c'est également la réalité du milieu de Maria-Chapdelaine pour les éléments suivants :

- ↪ la crise forestière qui sévit sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine depuis les dernières années;
- ↪ l'absence prolongée des entreprises forestières récoltant du bois sur son territoire;

- ↳ la MRC de Maria-Chapdelaine s'est impliquée dans l'entretien des chemins depuis plusieurs années bien qu'elle n'ait aucune responsabilité à cet égard;
- ↳ la MRC de Maria-Chapdelaine ne souhaite pas obtenir la compétence de l'entretien des routes forestières sur son territoire, mais demande plutôt au gouvernement du Québec de prendre ses responsabilités en matière de développement économique sur le territoire forestier québécois;
- ↳ plus de 30 % des attributions en volume de bois de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont issues du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- ↳ une partie importante des volumes de bois récoltés dans la MRC de Maria-Chapdelaine est transformée à l'extérieur de son territoire et ne procure aucune retombée économique dans les municipalités locales du territoire de la MRC;
- ↳ bien qu'elle détienne des infrastructures sur les TNO de la MRC de Maria-Chapdelaine, dont le barrage Péribonka IV qui a nécessité à lui seul un investissement de 1,2 milliard de dollars, la société Hydro-Québec ne contribue pas à la hauteur de l'utilisation qu'elle en fait à l'entretien des chemins forestiers;
- ↳ les entreprises en travaux sylvicoles empruntent régulièrement les chemins forestiers sans participer à leur entretien;
- ↳ le programme d'investissements sylvicoles du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec ne couvre aucuns frais d'entretien des chemins forestiers principaux;
- ↳ des projets de développement miniers sont à l'étude sur le territoire de la MRC et que le milieu de Maria-Chapdelaine souhaite pouvoir tirer profit de l'exploitation éventuelle de la ressource;
- ↳ les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay sont fréquentés durant les quatre (4) saisons de l'année;
- ↳ les TNO de la MRC sont occupés par 3 500 villégiateurs, 4 zones d'exploitation contrôlée (ZEC), 4 pourvoiries à baux exclusifs (BE) et 4 pourvoiries à baux non exclusifs (BNE);

- ➔ à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le gouvernement du Québec aura un rôle déterminant à jouer quant au développement et à l'entretien du réseau de chemins forestiers afin de garantir l'accès aux territoires privilégiés par la MRC;
- ➔ l'accessibilité au territoire est une condition essentielle à toute forme de développement ou d'utilisation du territoire forestier et de ses ressources;
- ➔ la MRC souhaite se donner les moyens de contribuer au développement et au maintien des acquis sur ses territoires non organisés;

CONSIDÉRANT QUE par ailleurs, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, affirmait en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSON, CONSEILLÈRE,  
 APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel demande formellement à l'honorable premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, que des redevances provenant de l'exploitation des ressources naturelles et de l'utilisation de son territoire soient versées à la MRC de Maria-Chapdelaine de façon récurrente afin de contribuer à son développement;

QUE la Municipalité d'Albanel requiert que le gouvernement du Québec se dote rapidement d'une politique d'investissement qui permette une accessibilité adéquate et permanente aux territoires non organisés de la MRC; et,

QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- Monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

- Madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle;
- Monsieur Gérard Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition;
- Monsieur Amir Khadir, député de Mercier;
- Monsieur Stéphane Bédard, député, circonscription de Chicoutimi;
- Monsieur Sylvain Gaudreault, député, circonscription de Jonquière;
- Monsieur Alexandre Cloutier, député, Circonscription de Lac-Saint-Jean;
- Monsieur Denis Trottier, député, circonscription de Roberval;
- Monsieur Georges Bouchard; président, Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Monsieur Bernard Généreux, président, Fédération Québécoise des Municipalités;
- Monsieur André Paradis, préfet, MRC Lac-Saint-Jean-Est;
- Monsieur Jean-Marie Claveau, préfet, MRC du Ford-du-Saguenay;
- Monsieur Bernard Généreux, préfet, MRC Domaine-du-Roy; et,
- Monsieur Jean-Pierre Boivin, préfet, MRC Maria-Chapdelaine.

## **12. FORMATIONS**

## **13. INVITATIONS**

### **13.1 COMMUNAUTÉ FORESTIÈRE ILNU ET JEANNOISE – BILAN 2007 ET PERSPECTIVES 2011 DE LA FORÊT MODÈLE DU LAC SAINT-JEAN**

Le conseil de la municipalité d'Albanel ne donne pas suite.

### **13.2 LE RENDEZ-VOUS DE L'ÉNERGIE**

Le conseil de la municipalité d'Albanel ne donne pas suite.

## **14. CORRESPONDANCES**

- 14.1** Commission scolaire du Pays-des-Bleuets – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014
- 14.2** Programme d'aide à l'entreprise – Demande de monsieur Sylvain Villeneuve
- 14.3** Programme d'aide à l'entreprise – Demande de la Coopérative d'Albanel
- 14.4** Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Confirmation d'un montant de 93 368,92 \$ en redevance pour l'élimination des matières résiduelles
- 14.5** Ville de Dolbeau-Mistassini – Rapport de novembre du Service de sécurité incendie
- 14.6** Régie intermunicipale de sécurité incendie GÉANT – Procédure pour étude de plan
- 14.7** Monsieur Jean-Marc Aubut et madame Vicky Simard – Demande de lampe de rue sur la rue Tremblay
- 14.8** St-Vincent-de-Paul d'Albanel – Remerciements
- 14.9** Ministère des Transports du Québec – Accusé de réception de notre résolution 10-137
- 14.10** Programme d'aide à l'entreprise – Demande de Ferme Landaise

**15. INFORMATIONS**

**15.1** MRC de Maria-Chapdelaine – Transmission des règlements n° 10-323, 10-324, 10-325, 10-326

**16. AUTRES SUJETS**

**16.1** Lampe de rue – Première lampe du chemin des Eaux-vives

**16.2** Publicité des commerces – Des appels concernant les commerces manquants?

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Lucien Lavoie demande des précisions à propos des points suivants :

1. 5.3. Liste de comptes dus envers la Municipalité en date du 20 décembre 2010;
2. 8.4. CPTAQ – Demande de monsieur Régis Néron;
3. Bonification de la véloroute - Est-ce qu'il a fallu obtenir des autorisations de la CPTAQ;
4. Matières résiduelles – est-ce un nouvel entrepreneur qui fait la collecte
5. Carnaval d'Albanel - M. Lavoie demande si le restaurant du camping va être disponible encore cette année;

**11-030**

**18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAVOIE, CONSEILLER,

QUE la séance soit et est levée à 21 h 13.

Fait et passé à Albanel en ce dixième jour de janvier 2011.

---

ÉVANGÉLINE PLOURDE, maire

---

RÉJEAN HUDON, directeur général